

DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

32, cours de Verdun - CS 50268

01006 Bourg-en-Bresse Cedex



PROJET PROPOSITION N°1

Situation initiale



Situation après pose de l'armoire + chambre K2C



RAPPEL DES CONTRAINTES

- Espace nécessaire pour pose armoire ;
- Espace nécessaire pour intervention technicien avec porte ouverte (1ml env. de recul par rapport à l'armoire) + stationnement possible sans gêner circulation des autres usagers (piétons, cyclistes, automobilistes, etc.) ;
- Décalage possible de la chambre PM à poser par rapport à l'ouverture de l'armoire : le technicien doit pouvoir intervenir sur l'armoire et laisser la chambre ouverte (avec garde-fou) sans risque ;

DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

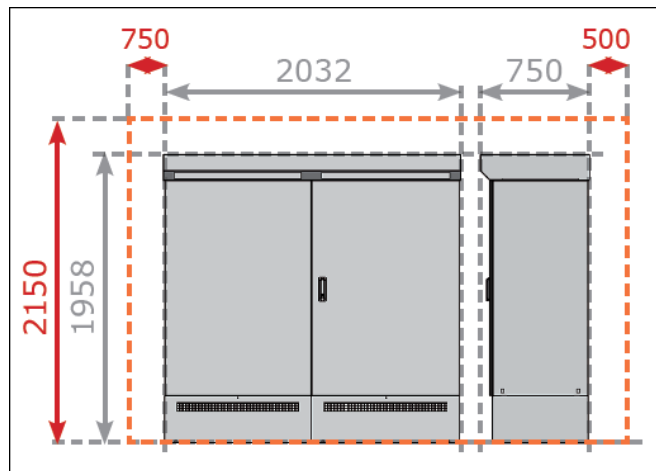
32, cours de Verdun - CS 50268

01006 Bourg-en-Bresse Cedex



- Distance 15ml environ depuis habitation : souffle induit par la ventilation d'une armoire activée (similaire à climatisation) dans la mesure du possible et la configuration des lieux. ;
- Chambre à percuter suffisamment grande pour percussion : L2T minimum (voir plus : [présence distribution et collecte](#)) ;
- Réseau FT suffisant pour ne pas rencontrer de saturation de fourreaux (au moins x4 PVCØ45mm en passage – *si possible*) ;
- Présence réseau BT ou HTA à proximité : 30ml max depuis réseau électrique.

Dimension des armoires techniques



Côtes en mm

DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

32, cours de Verdun - CS 50268

01006 Bourg-en-Bresse Cedex



ACCORD DE PRINCIPE

Je soussigné,

Agissant en qualité de

Adresse :

Autorise le Groupement **AXIONE/BOUYGUES ENERGIES & SERVICES / RESONANCE**

Adresse : 150, Allée des Prunus – 01150 BLYES

A installer une armoire de télécommunication **NRO_01281_00007** de couleur Gris Lumière à l'adresse suivante :

Rue des Charbonnières

Et située sur :

La parcelle n° / section

Le domaine privé communal

Propriété de :

Le Groupement **AXIONE/BOUYGUES ENERGIES & SERVICES / RESONANCE** et nous-mêmes, nous rapprocherons afin d'étudier les conditions permettant d'aboutir à une mise à disposition de cet emplacement, qui seront alors formalisées par une convention ou permission de voirie signée des deux parties.

Document établi en deux exemplaires originaux dont un pour le Groupement et un pour nous-mêmes.

Fait à,

Le

Signature du Maire dûment habilité à signer la présente